



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

air

Question écrite n° 76330

Texte de la question

Mme Laurence Abeille attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la pollution qui touche les riverains de la A86 au sortir du long tunnel qui mène jusqu'au pont de Nogent, souvent décrit comme « le plus gros bouchon d'Europe ». Cette zone, très dense en trafic routier, avec 80 000 véhicules par jour, est devenue complètement saturée. La densité de la circulation génère un niveau sonore très élevé pour les riverains, ainsi qu'un fort taux de pollution dû aux gaz d'échappements, aggravé par les embouteillages, les véhicules ralentis ou à l'arrêt émettant plus d'émanations polluantes. Cette autoroute coupe notamment Fontenay-sous-Bois en deux, sans qu'il n'y ait aucune couverture autoroutière. Il est aujourd'hui urgent qu'une borne Air Paris soit installée sur ce tronçon autoroutier et que des travaux de couverture soient engagés. Dans ce contexte, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures envisagées afin de respecter les dispositions du décret n° 2010-1250 relatif à la qualité de l'air, à ses effets sur la santé et à sa surveillance.

Texte de la réponse

La congestion de l'autoroute A86 au niveau de Fontenay-sous-Bois et Nogent-sur-Marne, tout particulièrement dans le sens Nord-Sud, trouve en très grande partie son origine dans le fonctionnement du carrefour du pont de Nogent, situé un peu plus au Sud, dont les caractéristiques ne permettent pas d'absorber le trafic dans le sens Nord (A86 - Rosny-sous-Bois) vers l'Est (A4 - Marne-La-Vallée). Le réaménagement du carrefour du pont de Nogent, déclaré d'utilité publique le 2 avril 2014, vise à fluidifier la circulation au niveau de ce noeud, avec la réalisation d'une bretelle directe à deux voies du Nord vers l'Est, pour réduire significativement la congestion sur l'A86 notamment au niveau de Fontenay-sous-Bois et de Nogent-sur-Marne. Ainsi, la pollution automobile en sera globalement réduite ainsi qu'une part de l'impact sonore de la circulation. Il n'est donc pas prévu à ce stade de déployer des protections acoustiques le long de l'autoroute A86 au droit de Fontenay-sous-Bois, ni même de couvrir cette autoroute dans ce secteur. L'aménagement du pont de Nogent est inscrit au contrat de plan État-régions (CPER) 2015-2020 qui a été signé le 9 juillet 2015. Sous réserve de la conclusion prochaine de la convention particulière de co-financement de cette opération entre l'État, la région Île-de-France et le Conseil départemental du Val-de-Marne, ainsi que des arbitrages budgétaires annuels pour la mise en place des crédits, ces travaux devraient commencer en 2017 et durer 4 ans.

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Abeille](#)

Circonscription : Val-de-Marne (6^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76330

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 mars 2015](#), page 2091

Réponse publiée au JO le : [25 août 2015](#), page 6495